



## Centre de formation, de reconversion et d'insertion professionnelle pour sportifs

### BPJEPS AAN

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et des Sports spécialité :

#### Activités Aquatiques et de la Natation



### PRÉSENTATION

Le BPJEPS AAN est un diplôme d'Etat de niveau IV (BAC), délivré par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Ce diplôme permet d'exercer en tant que maître-nageur sauveteur avec une double compétence en enseignement et surveillance.

Le Maître-nageur diplômé peut travailler dans différentes structures telles que les centres aquatiques publics ou privés et les centres de remise en forme. Il peut également donner des cours particuliers, animer des activités dans les diverses activités aquatiques et de la natation, concevoir des projets pédagogiques ou gérer un poste de secours.



### CONDITIONS D'ACCÈS

- Pas de niveau scolaire minimum requis
- Être âgé de 18 ans le jour d'entrée en formation
- Être titulaire du PSE1 révisé ou diplôme équivalent (BNS mention réanimation, l'AFPCPSAM, le CFAPSE)
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des AF datant de moins de 3 mois le jour des tests.
- Être titulaire du BNSSA à jour du maintien des acquis
- Satisfaire aux Exigences Préalables à l'Entrée en Formation et aux tests de sélection de l'ABS

## SELECTION DES CANDIDATS

### □ Tests de sélection

#### ▪ **Test technique préalable à l'entrée en formation :**

##### ▪ **Epreuve de natation : 800 m nage libre**

Parcourir une distance de 800 m nage libre en moins de 15 minutes

Le candidat ayant satisfait aux exigences réglementaires préalables à l'entrée en formation sera convoqué à une sélection complémentaire.

#### ▪ **Epreuves de sélection complémentaires :**

##### ▪ **Epreuve de natation 200 m 4 nages :**

Le candidat effectue un 200m 4 nages dans le respect des techniques de nages.

##### ▪ **Epreuve écrite (durée 1H) :**

Cette épreuve permet, à partir d'un sujet général sur les pratiques sportives, d'apprécier chez les candidats les capacités d'expression écrite de réflexion et d'analyse

##### ▪ **Entretien oral (durée 20/30 minutes)**



## CALENDRIER DE FORMATION

- Durée de la formation : 10 mois de mi-septembre à fin juin
- Les inscriptions sont ouvertes à partir du mois de mars et la limite de dépôt des dossiers d'inscriptions est mi-juillet
- Les tests de sélection se déroulent début septembre
- La formation se déroule en alternance :  
21 h de cours en face à face et 14h de stage par semaine

## COÛT DE LA FORMATION

**Frais pédagogiques :** 5700 €  
**Frais d'inscription :** 50 €  
**Adhésion à l'association :** 5 €


**Possibilités de financements**  
**CIF :** Congé individuel de formation  
**OPCA :** A voir avec l'employeur  
**PERSONNEL :** facilités de paiements

## CONTACTS

**Responsable de formation : Nicolas Molinié**

 : 05 59 01 30 88

 : nicolasmolinie@academibasquedusport.fr

 : www.academibasquedusport.fr

